PRÉFET DE LA
RÉGION
PAYS-DE-LA-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R52-2026-177

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R52-2026-09-04-00001 - Arrêté DREETS 2026/DREETS/BEVS/02 du 4 septembre 2026 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2026. (3 pages) Page 3

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

R52-2026-09-04-00001

Arrêté DREETS 2026/DREETS/BEVS/02 du 4 septembre 2026 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2026.

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRÊTÉ N° 2026/DREETS/BEVS/02

autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel
pour l'élaboration des vins de la récolte 2026

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

_____

Vu le Règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les Règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

Vu le Règlement délégué (UE) 2019/934 de la Commission du 12 mars 2019 complétant le Règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le Code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026/SGAR/DREETS/146 du 20 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI, Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°2026/DREETS/44 du 21 juillet 2026 portant subdélégation de signature du Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Pays de la Loire ;

Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, s'agissant des vins ne bénéficiant pas d'une indication géographique.

ARRÊTÉ

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2026, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

La secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire, le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire, le Directrice régionale des douanes et droits indirects de la région Pays de la Loire, la Délégué territoriale de l'INAO et la Représentante territoriale de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 04 septembre 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
L'adjointe à la Directrice du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et métrologie

Signé

Marie BLONDEL

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités**

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vin ne bénéficiant pas d'une indication géographique

Départements (ou parties de département)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée				2 % vol.

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
22, mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 NANTES CEDEX 1
Standard : 02 53 46 79 00 – Métrologie : 02 53 46 79 13 – télécopie : 02 53 46 79 98
www.economie.gouv.fr – www.travail-solidarite.gouv.fr